

GENERAL
ASSEMBLYASSEMBLEE
GENERALEA/C.6/267
15 novembre

ORIGINAL:

Troisième session
SIXIEME COMMISSIONDual distribution
-----GENOCIDE - PROJET DE CONVENTION ET
RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIALFrance: Amendements au préambule du projet de convention

1. Dans le premier alinéa, remplacer: "crime atroce contre le genre humain" par "crime contre l'humanité".

2. Supprimer le deuxième alinéa.

3. Remplacer le troisième alinéa par le suivant:

"Compte tenu du précédent juridique constitué par la sentence, en date du 30 septembre - 1er octobre 1946, du Tribunal militaire international siégeant à Nüremberg".